

Commune de DIZY

Procès-verbal du Conseil Municipal du MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 à 20 H

Sur convocation en date du 19 septembre 2017 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 26 septembre 2017 à 20 heures à la salle du conseil municipal, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 30 juin 2017
- Compte-rendu de décisions prises par Mme le Maire par délégation du conseil municipal (article L2122-22)
- Présentation du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- Présentation du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Suppression de postes
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (NAP)
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (restaurant scolaire)
- Décision modificative n° 3 pour le FPIC
- Décision modificative n°4 opération d'ordre
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST, François LOURDELET ayant donné pouvoir à Antoine CHIQUET, Odile CUGNART ayant donné pouvoir à Dominique CHAUDRÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrice VELTZ

ABSENTS NON EXCUSÉS: /.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire rend hommage à Mr Bernard LEBLANC, décédé le 8 août 2017 à l'aube de sa 94^{ème} année, une personnalité marquante de la vie de notre village. Investi au sein de la Confrérie de St Vincent, il a également œuvré au sein de la Corporation des Vignerons en formant de nombreuses personnes au concours de taille. Il exercera 3 mandats de conseiller municipal de 1965 à 1977 puis de 1983 à 1989. Il fut porteur aussi du message de fraternité au sein du comité de Jumelage entre Dizy et Sommerach en Allemagne. Enfin ces nombreux écrits sont des témoignages essentiels de l'histoire locale de notre village.

Une pensée aussi pour Mr Patrick LE BRUN, ancien président du SGV, décédé le 18 septembre 2017.

Le Conseil municipal fait une minute de silence en leur souvenir.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christiane BOUTHORS a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h et constate que le quorum est atteint avec 14 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du vendredi 30 Juin 2017

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du vendredi 30 Juin 2017, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.

<p style="text-align: center;">Compte rendu de décisions prises par Mme le Maire par délégation du conseil municipal (article L2122-22)</p>
--

DECISION N°17 : Achat de tables pour l'école élémentaire

Madame le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'ouverture d'une 4^{ème} classe, de procéder à l'achat de tables

DECIDE

Article 1 : de l'achat de 18 tables T5,

Article 2 : de la signature du devis de MANUTAN-COLLECTIVITES pour un montant HT de 201,68 € soit 1 442.02 € TTC,

Article 3 : que les dépenses engagées seront imputées comme prévu au budget 2017 au compte 2184,

Article 4 : Mme le Maire et le Comptable Public seront chargés de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° 18 : Peintures et sol de l'école élémentaire

Madame le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

Considérant la nécessité de procéder à la remise en peinture de 2 classes ainsi qu'au renouvellement du sol d'une classe,

DECIDE

Article 1 : de faire réaliser pendant l'été, période d'inoccupation des locaux, la peinture des murs de 2 classes et le renouvellement du sol d'une classe,

Article 2 : de la signature du devis des COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS pour un montant de 7 884.15 € HT soit 9 460.98 € TTC,

Article 3 : que les dépenses engagées seront imputées comme prévu au budget 2017 au compte 2188,

Article 4 : Mme le Maire et le Comptable Public seront chargés de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° 19 : Peintures dans l'école maternelle

Madame le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

Considérant la nécessité de procéder à la remise en peinture du bureau de la Directrice de l'école maternelle,

DECIDE

Article 1 : de faire réaliser pendant l'été, période d'inoccupation des locaux, la peinture du bureau de la Directrice de l'école maternelle,

Article 2 : de la signature du devis des COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS pour un montant de 1 137,50 € HT soit 1 365,00 € TTC,

Article 3 : que les dépenses engagées seront imputées comme prévu au budget 2017 au compte 2188,

Article 4 : Mme le Maire et le Comptable Public seront chargés de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° 20 : Pose d'une climatisation réversible à la Maison des Associations

Madame le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

Considérant la nécessité de pouvoir proposer un local tempéré en cas de canicule, comme prévu au budget 2017, dans le cadre du marché global des travaux de réhabilitation et d'aménagement sur les bâtiments communaux, il a été décidé d'ajouter un avenant pour une climatisation dans la salle des Cerisiers,

DECIDE

Article 1 : de faire réaliser pendant l'été, période d'inoccupation des locaux, la pose d'une climatisation réversible au rez-de-chaussée de la Maison des Associations,

Article 2 : de la signature du devis de la société H.CONRAUX pour un montant de 6 143,22 € HT soit 7 371.86 € TTC,

Article 3 : que les dépenses engagées seront imputées comme prévu au budget 2017 au compte 21318,

Article 4 : Mme le Maire et le Comptable Public seront chargés de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° 21 : Mise aux normes accessibilité PMR du cimetière

Madame le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

Considérant que pour respecter le calendrier ADAP, validé par les services de la Préfecture, Il convient de procéder à l'aménagement des cheminements principaux du cimetière,

DECIDE

Article 1 : de faire réaliser ces travaux pendant l'été, période la plus favorable,

Article 2 : de la signature du devis de la Société ID VERDE pour un montant de 37 000,00 € HT soit 44 400,00 € TTC.

Article 3 : que les dépenses engagées seront imputées comme prévu au budget 2017 au compte 2135,

Article 4 : Mme le Maire et le Comptable Public seront chargés de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

D.2017.53: Présentation du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Les services publics d'eau potable et d'assainissement relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, CCGVM, le Président, Dominique LEVEQUE, conformément à la législation en vigueur, a présenté lors du conseil communautaire à Tours-sur-Marne en date du 29 juin 2017, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Chaque commune de la CCGVM est destinataire de ce rapport pour consultation par leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités notamment de l'article D2224-1 à D224-5,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Mme le Maire présente le rapport, mis à disposition du public sur le site internet de la CCGVM.

- *Le conseil municipal après en avoir délibéré,*
- *prend connaissance du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur les services publics d'eau potable et d'assainissement et sur la gestion desdits services.*

D.2017.54: Présentation du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers, conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 98 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte, ce rapport a été présenté par le Président de la CCGVM, Dominique LEVEQUE, lors du conseil communautaire du 29 juin 2017 à Tours-sur-Marne et transmis à chaque commune membre afin que les élus puissent en prendre connaissance. Ce rapport est disponible sur le site de la CCGVM.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- *prend connaissance du rapport annuel 2016 de la CCGVM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.*

D.2017.55 : Suppression de postes vacants

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- que compte tenu de la vacance de deux emplois à temps plein suite à des avancements de grades (voir tableau ci-dessous), il est nécessaire, de procéder à la suppression des postes suivants :

Poste		Motif de vacation
Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps plein 35h	Agent promu Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe
Agent de maîtrise	Temps plein 35h	Agent promu agent de maîtrise principal

- que le Comité Technique du Centre de Gestion de la Marne a émis un avis favorable lors de sa séance du 23 juin 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *de supprimer ces deux postes à temps complet à compter de ce jour*

D.2017.56: Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (NAP)

Mme LAFOREST informe l'assemblée de la nécessité, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, NAP, de recruter un intervenant supplémentaire sachant que, pour la rentrée 2017/2018, 98 enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire sont inscrits sur ce service municipal, effectifs nous imposant de détacher la Directrice de l'encadrement des enfants pour assurer l'encadrement des animateurs.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer l'encadrement des enfants dans le respect des normes inscrites dans le cadre de notre PEDT soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'encadrement d'un groupe supplémentaire pour les NAP, du fait du détachement de la Directrice des fonctions d'animation,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *d'autoriser Mme le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'animateur principal de 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et permettre à la Directrice d'assurer sa fonction d'encadrement des animateurs pour une période allant du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus.*

Cet agent assurera des fonctions d'animateur à raison d'1H30 et ce, 3 fois par semaine les lundis, mardis et jeudis pendant la période scolaire. Il devra justifier de la possession d'un diplôme de langue et d'une expérience professionnelle auprès des enfants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 9 du 3ème grade de la filière animation catégorie B, animateur principal de 1ère classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

D.2017.57 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (Restaurant scolaire)

Mme LAFOREST informe l'assemblée de la nécessité, dans le cadre de la restauration scolaire, de recruter un agent d'encadrement supplémentaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer le taux d'encadrement nécessaire au vu de l'augmentation des effectifs en restauration scolaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *d'autoriser Mme le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le temps de restauration scolaire pour une période allant du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus.*

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, de 11h20 à 13h20, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès des enfants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 échelle C, adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

D.2017.58 : Décision modificative n°3, pour le FPIC

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour permettre le règlement du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017 dont le montant définitif 83 999,00 € nous a été communiqué le 8 août 2017, sachant qu'au Budget primitif 2017 il avait été budgété 73 341,00 € conformément aux prévisions des services de l'Etat, de procéder à l'inscription budgétaire suivante en section de fonctionnement :

- Dépense au Chapitre 14 - C/739223 : plus 10 658,00 €
- Dépenses imprévues 022 : moins 7 356.51 €
- Dépenses au Chapitre 11 – C/60633 Fournitures de voiries : moins 3 301,49 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2017.59 : Décision modificative n°4 – opérations d'ordres

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget 2017. Il s'agirait de la reprise sur amortissement nécessaire à l'intégration aux travaux, des frais d'études et des frais d'insertion évaluée à 2 100,00 euros correspondant aux dépenses suivies de réalisation d'investissements. Ces sommes ont bien été prévues au budget 2017, mais auraient dû être inscrites au chapitre 041, pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer les opérations d'ordre suivantes :

- Dépenses d'investissements :
 - 2 100 € de frais d'études et frais d'insertion du C/21318 à transférer au chapitre 041
- Recettes d'investissements :
 - 1 000 € de frais d'études du C/2031 à transférer au chapitre 041
 - 1 100 € de frais d'insertion du C/2033 à transférer au chapitre 041.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

Informations diverses

Point sur la CCGVM

Mme le Maire fait un point sur :

- la Commission Transports avec présentation de l'étude sur transport à la demande TAD, du 20 septembre.
- le futur marché Ordures Ménagères et verres dans lequel il est prévu de remplacer les containers par des sacs pour le tri sélectif.

Mme LAFOREST fait un point sur :

- le Festival de Musiques en Champagne porté par la CCGVM avec 8 concerts : notre commune a accueilli le concert d'ouverture le mardi 22 août à 19h au stade suivi du feu d'artifice communal et animé par la buvette de l'USD. Les autres concerts ont eu lieu le 23 août à Avenay, le 25 août à Mareuil, le 26 août à Ay, le 27 août à Tours sur Marne, le 29 août à Ambonnay, le 30 août à Val de Livre, pour finir le 1er septembre avec le concert pique-nique de clôture à Champillon.
- la réunion de l'Office de Tourisme Intercommunal à Hautvillers, OTI, relative à la balade contée prévue le dimanche 15 octobre 2017 à Val de Livre,
- le Conseil d'administration de l'OTI du 26 septembre.

Mme CHAUDRE présente le **rapport d'activité 2016 ENTOUR'AGE**, Bien vieillir en champagne avec le service du CLIC et le dispositif MAIA.

Le 22 septembre avait lieu la soirée de présentation de la nouvelle saison des spectacles de la MJCI.

Présentation du rapport d'activité 2016 de GRDF sur DIZY.

Mme le Maire rappelle qu'un contrat de concession a été conclu pour 30 ans à compter du 26/03/1991 soit jusqu'au 26/03/2021.

GRDF gère 9612 mètres de réseau en polyéthylène contrôlés sur 472 mètres linéaires sachant que l'ensemble du réseau a fait l'objet d'un contrôle en 2014. 6 appels d'urgence en 2016.

La consommation sur DIZY s'élève à 12 305 MWH répartis comme suit :

- 314 clients individuels : 8604 mwh
- 2 clients tertiaires : 1828 mwh
- 1 client industrie : 1872 mwh

Mise en vente d'une partie du parc locatif :

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la décision de PLURIAL NOVILIA de proposer à la vente une partie du parc locatif sis à DIZY, sachant que notre village compte plus de 25 % de logements locatifs. Il s'agit de 10 maisons place Yves BRUNOT, 12 maisons rue de la République et d'appartements aux numéros 10 et 30 rue Honoré de Balzac. Ceci peut représenter une belle opportunité d'accès à la propriété pour les occupants, étant précisé que s'ils préfèrent rester locataires, ils le pourront. Cette décision est soumise à l'avis du Maire et le conseil municipal y est favorable.

Résultats des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 :

Election au scrutin de liste à 1 tour par les grands électeurs désignés par le conseil municipal le 30 juin 2017.

Inscrits : 1603 Votants : 1572 Blancs : 15 Nuls : 14 Exprimés : 1543

Les 6 listes présentes ont obtenu le nombre de voix suivantes :

Nouvelle dynamique pour la Marne : (DESAUTELS Pascal) : 169
Gauche du progrès social : (MALMBERG Nathalie) 117
Union pour la Marne (SAVARY René-Paul) 836
Ensemble En Marche (VELLY Yann): 275
Bleu Marine (DEMANGE Cindy) : 84
Défendons nos communes (PELLE James) : 62

Sont réélus : les 3 sénateurs sortants :
- René-Paul SAVARY- Françoise FERAT- Yves DETRAIGNE

Mme le Maire fait part du contenu du comité du **PETR** du 5 juillet et du comité suivi de la réunion publique du **SCOTER** du 30 août ainsi que de la réunion à Metz pour le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SRADDET le 25 septembre.

PAYS d'Art et d'Histoire : la commune de DIZY a participé aux Journées Européennes du Patrimoine le dimanche 17 septembre avec une visite de l'Église commentée par Mr Henri DORIGNY.

Monsieur CHIQUET Adjoint aux travaux :

5 juillet : contrôle annuel installation GAZ : salle des fêtes, écoles et stade.
4 juillet et 19 septembre : réunion PLU avancement PADD et présentation au prochain conseil.
FREDONCA : réunion le 18 juillet pour diagnostic suite à la subvention à l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) pour l'étude du plan de gestion du « zéro phyto »
SIVU : nettoyage fossé latéral marne des bacs de rétention et fauchage bassin
Passage balayeuse BRM dans toute la commune le 24 août
Du 21 au 29 septembre : travaux réfection voiries et trottoirs
22 sept : Commission travaux rapport étude AMODIAG pour 2 projets : rue de Reims et Hydraulique du vignoble avec Veolia, Service de la Police de l'Eau, CCGVM et ACI3

Monsieur ROUSSEAU fait part :

- **du suivi du projet stade/salle polyvalente** : 3 et 5 juillet : CAO pour le choix du programmiste suivi de 3 commissions travaux les 19 juillet, 29 août et 21 septembre
- de la réalisation des **travaux de mises aux normes accessibilité PMR du cimetière au mois d'août.**

Mme LAFOREST Adjointe à l'Enfance :

ALSH d'été :

Semaine 1 : 28 enfants dont 5 de moins de 6 ans, **Semaine 2** : mini camp au Lac du Der pour 16 enfants de 8 à 11ans + **ALSH** avec 25 enfants dont 5 de moins de 6 ans, **Semaine 3** : 25 enfants dont 4 de moins de 6 ans. Spectacle fin de centre le vendredi 28 juillet à 18h.

18 juillet : Commission admission crèche

Mme LAFOREST évoque également :

- les travaux réalisés dans les écoles : peintures, sol, achats de mobiliers et équipements informatiques nécessaires à la réouverture d'une classe et à la crèche : changement des fenêtres, pose de volets roulants motorisés et sécurisation de l'accès.
- la visite de la Garde Républicaine aux écoles le **12 septembre**,
- et les nombreux rdv et entretiens pour les remplacements des agents en arrêt sur le secteur de l'Enfance

ADMINISTRATION

26 juillet : signature du bail pour logement communal T2

11 septembre : contrôle par VEOLIA de la qualité de l'eau : avis conforme de l'ARS

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

3 juillet : Comité rédaction bulletin qui a été distribué chez les habitants par les élus

14 Juillet : 1^{er} Apéritif républicain sur la place de la MDA

30 Août : DON DU SANG à la salle des fêtes avec 48 donneurs (53 se sont présentés)

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21h40 .

Madame le Maire



Barbara NAVEAU



Madame La Secrétaire de séance



Christiane BOUTHORS